

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA VIE

Département de VENDÉE / Commune de LE FENOILLER (85800)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont du Pas Opton	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont du Pas Opton repérable sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont. A noter que la donnée SIG transmise par la DDTM85 propose une limite qui se base sur une ancienne délimitation « le Barrage des Vallées » qui a visiblement été mise à jour par le Décret n° 2014-1608.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

